

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 décembre 2008

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 7060 à 7071

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE 2**

À l'alinéa 11, après le mot :

« précédent »,

insérer les mots :

« et l'accord unanime de l'ensemble des commerçants et artisans de la zone intéressée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On le sait, dans tous les pays qui ont mis en place l'ouverture dominicale des commerces, de nombreux commerçants, qui ne veulent pas subir les conséquences des déplacements de consommation sur le dimanche, sont contraints d'ouvrir ce jour pour ne pas être victimes d'une concurrence déloyale, alors qu'ils souhaiteraient pouvoir notamment vivre un jour de repos commun avec leur famille.

Il convient donc de prévoir que l'ensemble des commerçants de l'unité urbaine visée par la présente proposition de loi soit interrogé et puisse donner son accord.

L'accord unanime des professionnels touchés par un projet existe déjà dans notre droit. Il en est ainsi avec l'article L. 335-1 du code de l'environnement issu de l'article 4 de la Loi n°2008-595 du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés, qui dispose que « les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux peuvent, avec l'accord unanime des exploitants agricoles concernés, exclure la culture d'organismes génétiquement modifiés sur tout ou partie de leur territoire, sous réserve que cette possibilité soit prévue par leur charte. »

Il est proposé de reprendre cette disposition en l'adaptant à la matière de l'ouverture dominicale des commerces.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 7060 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg  
Adt n° 7061 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro  
Adt n° 7062 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy  
Adt n° 7063 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine  
Adt n° 7064 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel  
Adt n° 7065 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico  
Adt n° 7066 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono  
Adt n° 7067 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel  
Adt n° 7068 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot  
Adt n° 7069 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got  
Adt n° 7070 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier  
Adt n° 7071 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille